

## **Accord de partenariat entre la CNCA et la FISA : un nouveau Style de coopération**

Conscientes de l'importance socio-économique du secteur avicole et de son rôle moteur dans le développement rural, la Caisse Nationale de Crédit Agricole -CNCA- et la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole -FISA- ont signé, le 27 juin 2002 à l'occasion de la tenue du Salon Avicole de Casablanca "DAWAJINE 2002", une convention cadre de partenariat.

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales et les modalités pratiques de coopération entre les deux parties en vue de développer et d'optimiser une collaboration au profit des opérateurs du secteur avicole. Elle porte essentiellement sur :

L'accès au crédit, prestations et services bancaires aux opérateurs avicoles membres parrainés par la FISA à des conditions préférentielles.

. L'examen par la CNCA des possibilités de restructuration de l'endettement des opérateurs avicoles membres parrainés par la FISA formulant la demande de bénéficier de cette opération.

. Le soutien de la CNCA à la FISA dans ses actions de communications et l'intensification des échanges d'expérience et d'informations entre les deux institutions.

Pour toutes informations complémentaires, prière de s'adresser aux agences de la CNCA ou à la Direction de la FISA.

Cliquez [ici](#) pour télécharger l'extrait Convention Cadre **FISA/CNCA**